

---

**Ordre du jour**  
Conseil syndical  
Mercredi 7 juillet 2021  
10h - 13h  
[Vidéoconférence]

---

1. Ouverture
  - Viviane Forest propose l'ouverture du CS
  - Renaud appuie
  - Adopté à l'unanimité
  
2. Praesidium
  - 2.1 Animation
    - Renaud propose Quentin à l'animation
    - Viviane Appuie
    - Adopté à l'unanimité
  - 2.2 Secrétariat
    - Charlotte propose Renaud au secrétariat
    - Viviane Appuie
    - Adopté à l'unanimité
  
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - Viviane propose de retirer le point 7 Comité de mobilisation
  - Adopté à l'unanimité
  - Jonathan propose d'adopter l'ordre du jour tel que modifié
  - Alexis Appuie
  - Adopté à l'unanimité
  
4. Adoption du PV du 23 mars 2021
  - Renaud propose l'adoption du PV du 23 mars 2021
  - Chalotte appuie
  - Adopté à l'unanimité
  
5. Élections
  - 5.1 Élection exécutif
    - 5.1.2 Responsable aux finances
      - Renaud propose la mise en nomination de Myriam Prasow-Émond au poste de responsable aux finances
      - Myriam Accepte
      - Adopté à l'unanimité
    - 5.1.3 Responsable aux communications

Said propose la mise en nomination de Joelle-Marie Poirier au poste de responsable aux communications

Joelle accepte la mise en nomination

Adopté à l'unanimité

#### 5.2 Élection délégué.e.s

Renaud propose la mise en nomination d'Alexis Beauregard au poste de délégué

Alexis Accepte

Said propose la mise en nomination de Leonard Oest O'leary au poste de délégué

Léonard accepte par procuration

Considérant l'article 39 des règlements généraux qui va comme suit ; « Les candidatures par procuration sont acceptées pour les postes de déléguée-s lorsqu'une lettre de présentation est soumise au comité exécutif trois (3) heures avant l'instance (conseil syndical ou assemblée générale) d'élection. Dans le cas où la candidate ou le candidat est élu-e, elle ou il doit rencontrer la ou le responsable aux délégué-e-s dans les 5 jours ouvrables suivant son élection. La candidature est révoquée si la rencontre n'a pas lieu dans ce délai. »

Considérant que Léonard a mentionné son intérêt de se présenter comme délégué syndical devant témoins au dernier conseil syndical qui n'a malheureusement pas eu quorum ; Considérant que l'animation interprète que l'esprit de l'article vise à s'assurer que la candidature reçue par procuration reçoit bel et bien l'aval de la candidate ou du candidat ; Considérant que la procédure prévue aux règlements généraux prévoit une obligation d'avoir une rencontre avec le ou la responsable aux délégué-e-s dans les 5 jours ouvrables pour valider la candidature de la personne ;

L'animation, considère que même si la forme de l'article n'est pas pleinement respectée, l'esprit est respecté. En conséquence, l'animation considère, si l'assemblée y consent à l'unanimité, que la candidature de Léonard par procuration est considérée comme valide. L'animation précise que le tout sera noté au procès-verbal pour avoir une trace écrite de cette interprétation et permettre aux membres, s'ils le souhaitent, de revenir sur cette décision. L'assemblée consent à l'unanimité à suivre cette décision.

Vote en bloc à l'unanimité

#### 6. Comité de négociation

Jonathan fait une courte présentation des derniers développements du comité de négociation

#### 7. Varia

Said mentionne qu'il y aura un 5 à 7 jeudi le 22 juillet au parc normanville pour le départ de l'ancienne responsable aux communications Aicha Madi.

#### 8. Fermeture

Renaud propose la fermeture du CS à 11h

Charlotte appuie  
Adopté à l'unanimité